PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 11 MAI 2021 (19 : 00)

Présents :
Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin Van Houter, Madame Larissa Davoine, Monsieur Frédéric Tilmant, Monsieur Manuel Bejarano Medina, Madame Marie-Claude Klenner, Madame Natacha Leroy, Échevins;
Monsieur Etienne Piret, Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Frédéric Joie, Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Laurent Arman, Monsieur Benoît Deghorain, Monsieur Philippe Labar, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric Maghe, Madame Sarah De Baets, Madame Marinella Cramarossa, Monsieur Salvatore Calvagna, Madame Maria Hamel, Madame Eugénie Ruelle, Monsieur Vincent Noteboom, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Thomas Beaujean, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Alexandre Rombaut, Monsieur Saverio Fragapane, Monsieur Thomas Ferrari, Monsieur Fabrice Manderlier, Conseillers;
Monsieur Jean-Luc Fayt, Président du CPAS;
Monsieur Guillaume Somers, Directeur Général;
Excusé :
Monsieur Alexandre Balourdos, Conseiller;

Convoquée en date du 03 mai 2021, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

Conseil communal du 11 mai 2021

à 19h00

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Comptes communaux 2020 - Art. L1122-23 du CDLD - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les comptes communaux pour l'exercice 2020 aux montants ci-après :

- Service ordinaire: Résultat budgétaire global : + 7.177.785,24 €;
- Service extraordinaire: Résultat budgétaire global : - 806.286,35 €.

M. Bejarano Medina présente les comptes communaux pour l'exercice 2020.

"Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je tiens à remercier Mme la Directrice financière et le personnel des services financiers pour leur participation à l'élaboration de ce compte communal 2020 et à la préparation de cette 1ère modification budgétaire 2021…avec pour toile de fond la crise sanitaire exceptionnelle du Covid ! Merci encore pour votre professionnalisme malgré toutes les difficultés liées à la poursuite de vos fonctions durant ces confinements successifs…

1. *LES CHIFFRES*

- *Le résultat budgétaire de l'exercice propre se clôture avec un boni de **2.075.794** €.*

- *Le compte budgétaire cumulé des exercices précédents se clôture quant à lui avec un boni de **7.177.785** € et ce, avec un prélèvement d' **1.700.000** € pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire destiné à nos investissements.*

- *A ce résultat s'ajoute la provision d'**1.700.000 €** (constituée en 2014-2016 & 2019) que le collège communal souhaite affecter aux prochains budgets quand les répercussions négatives du Covid-19 sur nos finances communales seront connues. (Cette provision disponible permettra de maintenir l'équilibre budgétaire et assurer la continuité des services pour les prochaines années au cas où !)*

- *(Au 31.12.2020, les engagements à reporter vers l'exercice 2021 s'élevaient à 520.362 €.)*

2. *LES RECETTES*

*Le volume global des recettes pour l'exercice 2020 s'élève à **37.600.541 €**.*

Les principaux types de revenus :

- *Les recettes fiscales (impôts additionnels et les taxes perçues directement par la Ville) : 17.582.552 €. (-407.541 €/2019)*
  Elles représentent 47% des recettes totales.

- *Le Fonds des communes : 11.690.717 €. Ce qui représente près de 31% des recettes globales. (+166.804 € par rapport à 2019)*

- *Les subsides ordinaires (subventions et aides reçues des autorités fédérales, régionales et communautaires) reçus : 4.396.300 €. Ils se chiffrent à 11,7 % des recettes de l'année. (+290.000 €)*

- *Les dividendes (Intercommunales Gaz & Electricité, etc…) s'élèvent à 1.265.934 € et représentent 3,3 % des recettes totales.*

3. *LES DEPENSES*

*Le volume global des dépenses pour l'exercice 2020 s'élève à **35.524.747 €**.*

Les principales dépenses :

- *Le personnel : 14.653.571 €. Ce qui représente 41,2 % des dépenses globales de l'année.*

- *Les frais de fonctionnement : 4.639.063 €. Ce qui représente 13 % des dépenses de l'année.*

- *Les transferts : 12.653.928 €. Ce qui représente 35,6 % des dépenses totales.*

  Les principaux transferts :

  - *Dotation de 4.500.000 € au CPAS.*
  - *Dotation de 3.830.973 € à la Zone de Police.*
  - *Dotation de 1.284.169 € au Service Régional d'Incendie. (-161.371 €)*
  - *Coût vérité des déchets : 1.838.489 €*

- *Les dépenses de dette : 3.578.183 €. Elles représentent 10 % des dépenses globales de l'année. Elles comprennent la dotation de 80.000 € à la Régie foncière et 294.014 € d'emprunts de tiers/part Etat (recettes correspondantes) (soit une dette réelle de 3.284.079 € soit 9,2 %…)*

4. *LES INVESTISSEMENTS*

En 2020, la Ville de Binche a affecté un budget de 9.427.496 € aux divers investissements extraordinaires. Sur les 60 dossiers prévus, 10 n'ont pas pu être engagés soit 16,6 % (et la plupart seront réinscrits en MB 1/2021).

Les principaux secteurs d'investissements en 2020:

- *4.460.507 € en voiries (quartier de la régence)*
- *1.177.495 € pour l'enseignement*
- *2.196.004 € pour le sport et la culture (piscine)*

Le recours réfléchi à l'emprunt associé aux subventions recueillies nous permet de garder sous contrôle notre dette dont l'encours (capital à rembourser augmenté en 2020 de 455.412 €) s'élève à 31.902.051 € et la durée théorique moyenne de remboursement passe de 13,73 années à 13,38 ans.

5. ***CONCLUSION***

- *Nous continuons à dégager un boni important à l'exercice propre (+ une provision disponible d'1.700.000 €)*

- *Nous ne touchons pas à la fiscalité. Pas de nouvelle taxe !*

- *Nous maintenons nos investissements afin de répondre au mieux aux attentes de nos citoyens.*
  9.427.496 € ont été engagés en 2020 et 25.324.000 € pour la période 2017-2020…

- *Nous travaillons au quotidien pour recueillir le maximum de subventions auprès de tous les niveaux de pouvoir afin de mener à bien tous nos projets...sans hypothéquer le futur de notre Cité.*

2020 aura été marqué par la crise sanitaire, crise qui a eu un impact sur le budget de beaucoup de ménages et sur les finances communales.
C'est notre gestion sérieuse des finances qui nous permet de tenir le choc !

M. Piret indique que l'enseignement à tirer de ce compte était déjà celui perçu lors de la modification budgétaire, à savoir que le Covid n'a pas d'impact sur l'équilibre des comptes communaux, dès lors que la suppression de dépenses liées à l'annulation d'activités, a compensé une augmentation de dépenses liées au Covid. Dès lors, le résultat issu de ce compte n'est pas lié à une gestion particulière, en cette période Covid, mais à un effet de vases communicants entre la suppression de certaines dépenses et l'augmentation d'autres. M. Piret termine en remerciant le travail de Madame la Directrice financière et particulièrement les réponses claires fournies lors d'interpellations sur les documents financiers. Il constate le caractère complet de ceux-ci ainsi que des documents soumis aux Conseillers communaux.

M. Devin indique que c'est le sentiment perçu par tous les Conseillers pour la qualité du travail. Effectivement, il indique qu'il ressort de ces comptes, une diminution de dépenses et notamment en matière de personnel avec un ralentissement des recrutements, en opposition au phénomène constaté au Cpas en la matière et une diminution liée aux dépenses en énergie, en raison d'une moindre utilisation des bâtiments. L'année 2020 a été une année particulière, à l'issue de laquelle, la Ville de Binche dégage un boni de 2.000.000 EUR, ce qui est appréciable et constitue une excellente nouvelle pour la Ville. S'il n'a pas résulté une gestion particulière, M. Devin constate néanmoins que la gestion globale de la Ville permet de dégager un résultat financier positif, un développement de projets ambitieux pour les citoyens notamment en matière d'enseignement, de sports, de rénovation dans les quartiers. Des crédits sont inscrits à la modification budgétaire présentée lors de cette même séance et afin de poursuivre le développement de ceux-ci.

Pour: 25 voix
Laurent DEVIN,Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Natacha Leroy,
Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Benoît Deghorain, Philippe Labar, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Maria Hamel, Eugénie Ruelle, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Thomas Beaujean, Mario Tilmant, Alexandre Rombaut, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Jean-Luc Fayt,

Abstention: 5 voix
Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane

2. Approbation de la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2021

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2021.

M. Bejarano Medina présente la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2021.

"En qualité d'échevin des Finances, je peux être satisfait de vous présenter cette 1ère modification budgétaire dans le contexte actuel...de cette 2ème année de crise sanitaire du coronavirus.
*Lors de l'élaboration de notre budget initial 2021, nous enregistrions un boni présumé à l'exercice propre de **649.181** € ainsi qu'en résultat final un boni supposé de **5.368.708** € et ce, après un prélèvement de **1.000.000** € transféré vers le fonds de réserve extraordinaire.*
Cette 1ère modification rectifie ainsi nos prévisions initiales :
*Le résultat escompté pour l'exercice propre s'élève à **466.248** € **(-182.933 €)** et le résultat final cumulé à **6.003.461** €.*
*Cette MB introduit également le résultat réel du compte 2020 **(7.177.785 €)** ainsi qu'un nouveau prélèvement de **700.000** € vers le Fonds de Réserve Extraordinaire.*
*A ce résultat s'ajoute la provision de **1.700.000** € (constituée en 2014 – 2016 & 2019) pour faire face, le cas échéant, aux conséquences à venir du Covid-19.*
Nous devons également tenir compte de l'entrée d'éléments neufs tant en recettes qu'en dépenses.

SERVICE ORDINAIRE

Parcourons brièvement les modifications en recettes :

Pour les exercices antérieurs :

- *L'intégration du boni du service ordinaire compte 2020 **(629.210 €)***
- *le complément de taxe sur la diffusion publicitaire **53.038 €***
- *L'inscription des 95 % du précompte immobilier non perçu par l'Etat à la clôture du compte **752.111 €***
- *La taxe sur les immeubles inoccupés **89.352 €***

A l'exercice propre
Retenons :

- *La diminution de la dotation du Fonds des Communes **–85.845 €***
- *En matière de fiscalité (impôts & redevances) :*
  *- la réduction de **105.534 €** (-70.000 € droits emplacement sur les marchés -10.000 € loges foraines -7.500 € débits boissons – 2.000 € camping –16.000 € additionnels taxe de circulation)*
  *- la majoration du Pr.I **+24.567 €** ainsi que la compensation fiscale accordée par la RW **+89.500 €***

- *L'augmentation des amendes transactionnelles **+8.000 €***
- *La diminution dans le financement de la zone de secours **-113.802 €** (voir dépenses idem)*
- *La subvention spécifique de la RW pour le soutien aux clubs sportifs **+181.800 €** (mesures Covid-19 idem en dépenses)*
- *La subvention pour le transport vers le centre de vaccination **+6.405 €** (mesures Covid-19)*

Ce qui nous amène à une majoration de recettes de l'ordre de 1.564.270 € par rapport à l'ensemble des recettes 46.635.622 € soit une variation de 3,3 %.

En matière de dépenses :
Pour les exercices antérieurs :
Il s'agit principalement

- *De régularisation de factures d'énergie (gaz & électricité) et de solde d'assurances (sur immeubles).*

A l'exercice propre :
Les réajustements de crédits concernent principalement des dépenses aux fonctions budgétaires :

i. *Assurances **+ 22.000 €***
ii. *Prélèvement **+700.000 €** (alimentation du FRE)*
iii. *Aide sociale **+29.750 €** (35% subside informatique CPAS)*
iv. *Pompiers **-271.929 €** (suite à la réforme du financement des Zones de secours)*
v. *Communication-Voiries-Cours d'eau **-10.000 €** (-30.000 € prestations exceptionnelles/carnavals annulés +20.000 € fondant routier)*
vi. *Commerce-Industrie **+10.000 €** (prime pour terrasses) **+280.000 €** (primes Covid aux commerçants)*
vii. *Education populaire et Arts **+163.543 €** (-36.250 honoraires & indemnités avocat -63.880 € frais carnavals annulés +58.000 € inscription championnat de Belgique cycliste + 181.800 € mesures Covid soutien aux clubs sportifs +15.000 € augmentation cotisation ACTV)*
viii. *Cultes **-22.487 €** (charges fonctionnement des FE)*
ix. *Logement-Urbanisme **-10.006 €** (réduction dotation à la RF voir MB1 RF)*

Ce qui nous amène à une augmentation des dépenses de 929.517 € sur l'ensemble des dépenses 40.632.160 € soit 2,2 % de progression.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

*Retenons d'une part, l'inscription du résultat du compte 2020 (**-885.279 €**) et d'autre part, le prélèvement de **700.000 €** du service ordinaire vers le FRE. Les projets 2020 non engagés sont réinscrits dans cette modification. Il s'agit principalement de dossiers subsidiés, financés par emprunts et par le FRE pour un montant de **3.328.774 €...** (emprunts 875.000 € - subsides 1.437.724 € - FRE 550.115 € & boni 465.935 €) dans le strict respect de la balise d'emprunt.(RW)*

- *SAR/LS298 Ancien atelier de confection Lescalier*
- *Travaux de restauration de l'Hôtel de Ville (vitraux)*
- *Aménagement de la place du Centenaire*
- *Achat de terrain pour la ZIT de la rue de Fontaine*
- *Achat de terrain pour la ZIT de Waudrez*
- *Aménagement ZIT ruisseau Bonne-Espérance & batardeau*
- *Dossier voiries FRIC 2019-2021*

*7 dossiers ont été modifiés pour un montant de **553.610 €** (emprunt 36.600 € - subsides 130.166 € - FRE 386.843 €)*

- *Honoraires AP – Académies (modification bâtiment passif)*
- *Marché pour les essais sur chantier*
- *Restauration tour de l'Eglise Ste-Madeleine d'Epinois*
- *Mise en lumière Grand'place – rue St-Moustier modernisation éclairage*

- *Honoraires AP et travaux avenue Prince Baudouin*
- *Remplacement caveaux et columbariums 2021 – commandes supplémentaires*
- *Aménagement préaux Ecoles de Ressaix et Bray Cité*

*4 nouveaux projets ont été validés…pour **1.191.332 €** (subsides 869.507 € - FRE 321.825 €)*

- *Wallonie piste cyclable Auteur de projet – **15.000 €** (subside 1.200.000 €)*
- *Hall sportif phase projet AP – **221.000 €** (subside 2.500.000 €)*
- *Projet UREBA (isolation dans les écoles – **329.679 €** (subside 82.932 €)*
- *Projet PPT 4 nouvelles classes et nouveaux sanitaires école de Buvrinnes – **625.653 €** (subside 88% 550.575 €)."*

M. Calvagna remercie Madame la Directrice financière pour la clarté des documents et indique que le boni ordinaire de 634.000 EUR, ainsi que le boni extraordinaire de 250.000 EUR tel qu'il est prévu à l'issue de cette modification budgétaire. Il demande si ces montants prennent bien en compte une diminution prévisible des recettes fiscales en IPP, au PRI et en fiscalité locale.

M. Bejarano indique que les chiffres connus ont été intégrés.

M. Devin précise que les chiffres annoncés par M. Calvagna, ne sont pas ceux dont il dispose. Ainsi à l'ordinaire, le boni présumé s'élève à 466.000 EUR et non à 634.000 EUR.

Mme Robaye confirme que les chiffres avancés par M. Devin sont bien les chiffres repris au projet de modification budgétaire.

M. Devin indique que les chiffres énoncés dans cette modification budgétaire, en recettes pour le PRI et l'IPP, sont officiels et tels que communiqués par les autorités régionales. Sur les taxes communales, il précise que chacun aura constaté une diminution des recettes de 108.000 EUR, en fiscalité communale mais compensées par la Wallonie à hauteur de 89.000 EUR. Un crédit en recettes, via cette compensation, a été prévu dans le cadre de cette modification budgétaire.

<u>Pour</u>: 24 voix
Laurent DEVIN,Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Natacha Leroy,
Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Benoît Deghorain, Philippe Labar, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Maria Hamel, Eugénie Ruelle, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Thomas Beaujean, Mario Tilmant, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Jean-Luc Fayt,

<u>Abstention</u>: 6 voix
Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari

3. Approbation de la dotation à la Zone de Secours - Exercice 2021

Le Conseil communal est invité à :
- approuver le montant de la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Secours pour l'exercice 2021, à savoir un montant de 1.006.722,25€;
- transmettre la présente au Conseil de la Zone de Secours et à la Directrice financière f.f.

M. Devin indique que ce dossier a constitué un feuilleton hivernal. Des villes ont déposé un recours contre la clé de répartition telle qu'adoptée par le Gouverneur suite à une absence d'accord unanime entre toutes les villes et les communes à la Zone Hainaut Centre. Sur base de la clé de répartition, telle que fixée par Monsieur le Gouverneur, la dotation de la Ville de Binche à la Zone Hainaut Centre devait s'élever à 1.400.000 EUR. La clé de répartition fixée par le Gouverneur a été annulée suite à l'introduction du recours et une nouvelle clé a été fixée par les différentes villes et communes. Il en résulte une dotation de 1.066.000 EUR à la Zone Hainaut Centre par la Ville de Binche, inférieure au crédit inscrit au budget 2021. M. Devin précise que le « départ ambulance », 7j/7 et 24 h/24, est

à présent assuré depuis la Caserne de Binche. Il termine en précisant que le budget 2021 de la Zone Hainaut Centre prévoit les premiers crédits pour le développement d'une nouvelle caserne à Binche et qui serait implantée sur la route de Mons, à hauteur de Bray/Péronnes.

Accord à l'unanimité

4. Octroi d'une provision de trésorerie au Service des Sports pour la sécurisation des événements sportifs - Décision

Pour le bon fonctionnement de la sécurisation des événements sportifs organisés sur le territoire de la Ville de Binche, le Service des Sports demande l'octroi d'une provision de trésorerie de 2000 € pour permettre le défraiement des signaleurs le jour de l'événement. Le Conseil communal est invité à statuer sur cette demande.

M. Tilmant précise qu'il s'agit d'une avance de trésorerie qui permettra le défraiement des signaleurs lors d'évènements sportifs et notamment lors de courses cyclistes. Une telle avance de trésorerie permettra ce défraiement le jour même de la course. Cela est plus adéquat et plus facile.

Accord à l'unanimité

JURIDIQUE

5. Grade légal - Emploi de Directeur financier - Déclaration de vacance d'emploi - Appel aux candidats par mobilité - Décision

Le Conseil communal est invité à déclarer l'emploi de Directeur financier commun Ville-Cpas vacant au cadre et à décider de lancer l'appel aux candidats par voie de mobilité.

M. Devin indique qu'un appel par mobilité est proposé. Il ne s'agit pas d'une mobilité interne mais d'une mobilité qui permet aux Directeurs financiers actuellement en place au sein d'une ville ou d'un Cpas wallon, de postuler. Seul un examen oral devra être présenté par les candidats.

Accord à l'unanimité

6. Championnats de Belgique de cyclisme 2024/2030 - Candidature - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'organisation des Championnats de Belgique de cyclisme 2024/2025/2029/2030 et à approuver les formulaires de candidatures ainsi que le cahier des charges y relatifs.

M. Devin précise que beaucoup de dates ont déjà été attribuées pour l'organisation des Championnats de Belgique. La Ville de Binche souhaite se projeter dans de telles organisations jusqu'en 2030. Pour ce faire, elle doit ne pas tarder à marquer son intérêt, compte tenu de l'engouement des villes flamandes à l'organisation de ce type d'évènement. Il est donc proposé aux Conseillers communaux de marquer un accord sur la candidature de la Ville de Binche, pour l'organisation d'un contre la montre en 2024 et d'une course pour élites « femmes/hommes » en 2025. La candidature, pour les mêmes épreuves, est proposée en 2029 et en 2030. L'objectif porté dans ce dossier est clair, faire de la Ville de Binche, une ville de vélos et de cyclisme mais pas uniquement au niveau professionnel. Dans ce cadre, la Ville de Binche a déposé un subside en Wallonie Cyclable, qu'elle a décroché pour un montant de 1.200.000 EUR et qui était le montant maximal disponible. Ce dernier permettra à la Ville de Binche de développer des infrastructures permettant les déplacements à vélo sur son territoire. L'enjeu est de pouvoir préparer l'avenir, via les infrastructures développées dans le projet Wallonie Cyclable et aussi de permettre de relier, en toute sécurité et par mobilité cycliste, les villages et les entités vers le centre-ville.

M. Devin souligne que des budgets ont également été obtenus par le SPW, qui gère les routes régionales situées sur le territoire binchois, de sorte que ces voiries puissent être équipées par des pistes cyclables sécurisées. Le liaisonnement des entités vers le centre-ville est projeté notamment via la rue de Namur, ce qui doit permettre de desservir, en vélo, le centre-ville depuis les entités, les infrastructures existantes ou futures à cette entrée de la ville, à savoir la piscine, le futur Hall omnisport, le bâtiment de l'ISSH. En traversant la rue Zéphirin Fontaine, on peut atteindre la crèche, la nouvelle résidence Jeanne Mertens, le centre administratif de la ville et du Cpas à développer au sein de l'ancienne RJM, le Club de Football et enfin le Ravel, à destination de Péronnes. M. Devin indique qu'un travail avec le réseau d'enseignement communal permet aussi le développement d'ateliers « Pro-Vélo » organisés au sein des établissements scolaires et ainsi permettre l'apprentissage à une pratique sécurisante du vélo pour les élèves du primaire. Il précise qu'une équipe professionnelle de cyclisme possède son siège situé à Binche et on peut encore penser aux courses organisées par la Ville de Binche ces dernières années, notamment le départ du Tour de France qui a connu un très grand succès. L'objectif de la Ville de Binche est de continuer dans cette dynamique. Des subsides seront sollicités par la Ville de Binche dans le cadre de cette organisation des Championnats de Belgique et pour lesquels, elle postule. La crise a fait ressortir un besoin d'évènements et M. Devin indique que la perspective d'organisation de telles courses cyclistes, constitue un évènement porteur pour une ville comme Binche. Il s'agit d'une belle proposition dans le contexte actuel de cyclisme à Binche. Il termine en indiquant que 6 clubs cyclotouristes existent à Binche et qu'il s'agit d'un sport qui bénéficie d'un engouement manifeste. La candidature de la Ville de Binche est proposée et sera soumise à la RLVB. Nous verrons quel sort lui sera réservé.

Accord à l'unanimité

TUTELLE C.P.A.S.

7. Tutelle du CPAS - Finances - Comptes Budgétaires de l'exercice 2020 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver les comptes annuels de l'exercice 2020 du CPAS.

M. Fayt présente le document relatif aux comptes budgétaires 2020.

- **Compte 2020 :**

Voici un résumé par fonction du compte 2020.
Le compte est un compte particulier puisque la crise sanitaire du Covid 19 a impacté quasi toutes les fonctions du CPAS. Toutefois ; il est à noter que le résultat budgétaire tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire est en boni.

- **Evolution des dépenses 2016-2020**

- **Exercice propre**

On note que les dépenses de personnel sont en constante augmentation. Sur 5 ans l'augmentation est de plus ou moins 15% (évolutions de carrières ; nouveaux services, dualité de traitement.)
Au niveau des dépenses de fonctionnement, inévitablement suite à la crise sanitaire du Covid 19, des dépenses imprévues telles que des frais d'intérim, des achats de matériel de protection (EPI : équipements protection individuelle) ont été nécessaires.
Quant aux dépenses de dettes (charge d'emprunt), elles sont en augmentation, notamment, suite à des investissements au niveau de l'insertion (Banque Belfius) et au niveau du CISP (Administration communale de Ressaix). De plus ; le CPAS supporte déjà une partie de la charge d'emprunt de la « New Rjm ».
Les dépenses de prélèvements permettront de rapatrier les différents subsides reçus en 2020 qui seront encore utilisés en 2021.

- **Dépenses de l'exercice 2020**

Le budget initial 2020 a été réalisé sur 2019 sans intégrer la problématique Covid.
Lors de la MB1 (après la 1ère vague) ; différents postes ont été adaptés en fonction de la situation au temps t.
Exemple : diminution du personnel (RJM) et augmentation des frais d'intérim (RJM).
De plus, des dépenses ont été intégrées EPI, intérim,…au niveau des frais de fonctionnement.
Au niveau des dépenses de transfert ; il s'agit de différentes aides octroyées pendant 2020 et non prévues à la MB1 (primes Covid de 50€, fonds Covid,…)

- **Evolution des recettes 2016-2020**
- Au niveau des recettes de prestations ; on note une diminution due à la période Covid (non facturation au sein de la RJM, de la Crèche).
- L'augmentation des recettes de transfert est due à l'augmentation des RI, des articles 60e en 2020 suite aux subsides exceptionnels Covid.

- **Recettes de l'exercice 2020.**

Les recettes de prestation ont été ajustées suite aux non facturation dans certains établissements (RJM, crèche,…)
Les recettes de transfert sont impactées par les différents subsides dus au Covid(Aide générale ; immunisation RJM, immunisation SAFA).

Evolution des dépenses et recettes 2020 par fonction

- **000 Recettes et dépenses non ventilables**

Auparavant Cohezio n'était pas réparti par fonction. Depuis 2020 ; il l'est d'où la diminution en matière du personnel.

- **Fonds spécial de l'aide sociale**

- **104 Secrétariat du CPAS.**

L'augmentation en 2020 au niveau du fonctionnement est due à la charge des archives.
La récupération des assurances accidents de travail en 2020 impacte le transfert.

- **124 Patrimoine privé**

En 2019, des frais de consultance pour les travaux pour l'étançonnage du 12-14 ont été intégrés.
La fonction reste stable.

- **8013 Médiation de dettes**

Fonction qui reste stable

- **8015 Energie**

Le subside du Fonds de l'eau (6.000€) a été rapatrié sur 2021 car il n'a pas été utilisé en 2020.
On note augmentation en matière de frais de personnel car le tuteur énergie n'avait été engagé qu'en mars 2019. Dès lors ; l'année 2020 est à pleine charge au niveau personnel.

- **8019 Subsides socio-culturels**

La fonction reste stable.

- **831 Aides sociales**

Pour faire face à l'augmentation des aides sociales ; le service social a dû engager des agents.
De plus ; on note une hausse des frais de transfert dus à l'augmentation des RI, des aides sociales et des différentes aides Covid.
Les recettes en 2020 sont principalement impactées par l'augmentation des recettes de transfert. (Augmentation des recettes Covid : fonds, fonds spécifiques).

- **8341 Maison de repos**

Le coût du personnel a augmenté de 15%. Cette augmentation est due à des remplacements de maladie, des remplacements dans le cadre de la formation 600, des renforts « plateau ».
Au niveau des frais de fonctionnement, la crise sanitaire a fait exploser les dépenses notamment en matière d'intérim, de matériel de protection, …
On note une diminution des recettes de prestations (non facturation des résidents).
Au point de vue des recettes de transfert, des subventions exceptionnelles ont été allouées par l'AVIQ à la RJM pour couvrir une partie des surcoûts engendrés par la gestion de la crise sanitaire

du Covid19 ; 400€ par lit 2 fois, et 250€ par lit, soit un total de 233.100€.
De plus, la RJM a bénéficié de l'immunisation des recettes de prestations et des forfaits INAMI, pour le 2e, 3e et 4e trimestre 2020.
Grâce à ces différentes aides, la RJM présente un boni.

- **83413 New MR**

Il s'agit de la charge d'emprunt

- **8351 Crèche**

Les recettes ont fortement diminués suite au faible taux d'occupation lors du 1er confinement et la fermeture sanitaire du 16 au 23/10/2020, et qui n'ont pas été compensé par la faible intervention de l'ONE (+-16.500€).
Dès lors, la crèche a subit de plein fouet le Covid.

- **837 ILA**

La fonction ILA ne doit pas être en boni, dès lors un fonds de réserve propre à la fonction est créé.

- **8441 Service d'aide aux familles**

On note une forte augmentation suite à l'achat des EPI (équipements protection individuelle).
Toutefois ; le service a bénéficié des différentes immunisations (2ème, 3ème et 4e trimestres 2020), pour les heures non prestées. Dès lors, la fonction est restée stable.

- **8442 Gardes à domicile**

La fonction reste stable.

- **8447 Magasin**

La fonction reste stable. Différents subsides ont été obtenus dans le cadre du Covid.

- **8449 Brico-dépannage**

Les dépenses de fonctionnement ont augmentés suite à l'engagement d'intérimaires.
Les prestations, suite à la crise sanitaire ont toutefois diminués.

- **84492 Taxi Social**

Les dépenses ont augmenté suite à l'acquisition de 2 nouveaux taxi dont un adapté aux personnes à mobilité réduite.

- **8451 Insertion Socio-professionnelle**

L'augmentation du personnel est nécessaire pour assurer l'insertion socio-professionnelle.
La fonction reste stable.

- **8452 CISP**

Le CISP a été mis en place en 2020.
Dès lors ; il s'agit des premières années pour se structurer. Il ne bénéficie pas des recettes structurelles liées .....mais d'un subside transversal.

- **922 Habitations sociales**
- **924 Logement pour personnes âgées**
- **927 Logement de transit et d'insertion**
- **928 Logement d'urgence**

Au niveau des logements pas de remarque particulière, les fonctions restent stables.

- **Prélèvement**

Il s'agit de l'utilisation générale du Fonds PIIS.

Conclusion

L'année 2020 a été une année exceptionnelle suite à la crise sanitaire du Covid 19.
Le CPAS a dû affronter au sein de des différents services une situation particulière.
Dans ce cadre ; des frais ont été nécessaires pour répondre à l'urgence : achat d'EPI, engagements, intérims.
Toutefois, grâce aux aides reçues du fédéral, de la Région Wallonne, de l'Aviq, le CPAS a amorti le choc et présente un boni (aides reçues qui ne sont pas à justifier pour un montant de 1.080.425,42€).
On peut donc en tirer la conclusion suivante : le boni ordinaire étant de 1.049.632,23€, si le CPAS n'avait pas bénéficié de toutes ces aides, il serait donc en mali.

M. Devin indique qu'il se souvient des longues soirées de discussion, en 2020, avec M. Le Président du Cpas qui était touché de plein fouet par la crise Covid. Les institutions locales ont fait face et M. Devin remercie les collaborateurs du Cpas pour le travail accompli durant cette période.

Il remercie également l'ensemble des Conseillers du Cpas et à travers eux, l'ensemble des groupes politiques représentés au Conseil communal, qui ont collaborés de manière constructive afin d'aider les personnes démunies et touchées par la crise.

Approbation

8. Tutelle du CPAS - Directeur financier commun CPAS/Ville - Modification cadre du personnel - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 24 mars 2021 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale modifie le cadre du personnel du CPAS.

Approbation

9. Tutelle du CPAS - Directeur financier commun CPAS/Ville - Modification du statut pécuniaire des grades légaux - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 24 mars 2021 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale modifie le statut pécuniaire des grades légaux du CPAS.

Approbation

FISCALITE

10. Notification de l'approbation de la délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du COVID19 - Approbation par le Conseil communal du 09 février 2021 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 9 février 2021 par laquelle le Conseil communal vote la délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du COVID19, est approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Notification

11. Notification de l'approbation de la délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du COVID19 - Approbation par le Conseil communal du 25 mars 2021 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 25 mars 2021 par laquelle le Conseil communal vote la délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du COVID19, est approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Notification

REGIE FONCIERE

12. Régie foncière - Arrêt de la comptabilité générale - État des recettes et des dépenses pour l'exercice 2020 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la comptabilité générale (état des recettes et des dépenses) pour l'exercice 2020 de la Régie foncière aux montants suivants:
En recettes, à la somme de : 1.478.904,14 €;
En dépenses, à la somme de : 550.058,67 €;
Le bilan, compte de résultats et annexe, au résultat positif de : 386.589,42 €.

Accord à l'unanimité

13. Régie foncière - Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2021 - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n° 1 de la Régie foncière pour l'exercice 2021 aux montants ci-après, soit une modification budgétaire n° 1 en équilibre:

- Recettes : 2.516.509,77 €;
- Dépenses: 2.516.509,77 €.

Accord à l'unanimité

14. Etang de pêche à Estinnes-au-Mont sis rue des Trieux - Approbation du projet de compromis

Le Conseil communal est invité à :
- procéder à la vente de gré à gré de l'ensemble de l'étang sis rue des Trieux à Estinnes-au-Mont pour une contenance de 01ha 30a 77ca conformément au projet de compromis de vente au prix de septante mille euros (70.000 €) et se ventilant comme suit :
  -> 61.625 € pour la commune d'Estinnes;
  -> 8.375 € pour la Ville de Binche;
- décider que les frais de mise en vente seront à charge des communes conformément au mandat signé et les frais de délivrance à chaque vendeur pour les biens concernés;
- charger le notaire de la passation de l'acte authentique de vente.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

15. Subsides 2021 - Sociétés carnavalesques - Demande d'agréation "Les bons vivants" - Décision

Le Conseil communal est invité à se prononcer quant à la demande d'agréation pour l'année 2021 de la société carnavalesque "Les bons vivants".

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

16. FRIC 2019/2021 - RESSAIX - Rue du Village : Réfection de la voirie, création de trottoirs et aménagements sécuritaires (investissement n° 3) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "FRIC 2019/2021 - RESSAIX - Rue du Village : Réfection de la voirie, création de trottoirs et aménagements sécuritaires (investissement n° 3)", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1876 et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2019/2021 - RESSAIX, Rue du Village : Réfection de la voirie, création de trottoirs et aménagements sécuritaires (investissement n° 3)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 271.698,41 € hors TVA ou 328.755,08 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/731-60 (n° de projet 20200019).

M. Piret demande si des trottoirs seront développés sur ce site et dans le cadre de ce projet. En effet et selon lui, ceux-ci nécessitent l'acquisition d'emprises issues de propriétés riveraines. De telles démarches sont toujours longues à effectuer et selon lui pénalisantes pour la réalisation du chantier.

M. Devin indique que les travaux programmés sont les suivants :

• Le tronçon entre la rue de Namur et le chemin de la Hutte :
- Création d'un trottoir en pavés béton (côté maison n° impair) ;
- Réfection de la voirie (Sous-fondation, fondation et revêtement hydrocarboné en deux couches) ;
- Placement d'une bordure de contrebutage pour la voirie (côté maison n° pair).
• Le tronçon entre la rue du Tennis et la rue Fernand Gobiet :
- Remplacement des bordures en pierre bleue et placement d'une bande plate (côté maison n° pair);
- Réfection du trottoir en pavés béton- pas d'intervention sur les éléments linéaire (côté maison n° pair) ;
- Création de zones de stationnement en graviers (côté ruisseau).

M. Devin indique que l'acquisition d'emprises ne sera pas nécessaire dans la réalisation de ce dossier.

Accord à l'unanimité

17. FRIC 2019/2021 - WAUDREZ - Rue de Bruille : Réfection de la voirie, mise sous tuyau du fossé et création de trottoir (investissement n° 4) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "FRIC 2019/2021 - WAUDREZ - Rue de Bruille : Réfection de la voirie, mise sous tuyau du fossé et création de trottoir (investissement n° 4)", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1881, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2019/2021 - WAUDREZ - Rue de Bruille : Réfection de la voirie, mise sous tuyau du fossé et création de trottoir (investissement n°4) ". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 181.864,05 € hors TVA ou 220.055,50 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/731-60 (n° de projet 20200019).

Accord à l'unanimité

18. FRIC 2019/2021 - BRAY - Résidence des Fosses : Réfection des trottoirs (investissement n° 7) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "FRIC 2019/2021 - BRAY, Résidence des Fosses : Réfection des trottoirs (investissement n° 7)", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des subsides ;
- approuver le cahier des charges réf. 1880, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2019-2021 - BRAY, Résidence des Fosses : Réfection des trottoirs (investissement n° 7)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 201.329,08 € hors TVA ou 243.608,19 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/731-60 (n° de projet 20200019).

Accord à l'unanimité

19. Accord-cadre de travaux de détections incendie et issues de secours - Mise en conformité des écoles communales 2021 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de travaux de détections incendie et issues de secours - Mise en conformité des écoles communales 2021", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf. 1840 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de détections incendie et issues de secours - Mise en conformité des écoles communales 2021". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 47.164,00 € hors TVA ou 49.993,84 €, 6% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 722/723-60 (n° de projet 20210041).

Accord à l'unanimité

20. Aménagement d'un préau à l'école communale de Buvrinnes - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Aménagement d'un préau à l'école communale de Buvrinnes », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1833 et le montant estimé du marché "Aménagement d'un préau à l'école communale de Buvrinnes", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.002,60 € hors TVA ou 34.982,76 €, 6% TVA comprise ;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 722/723-60 (n° de projet 20210031).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

21. Location du droit de chasse en Forêt indivisé des communes de Binche, Lobbes et Merbes-le-Château, Dite « Alloët de Binche » du 01/07/2021 au 31/06/2030 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre de la "Location du droit de chasse en Forêt indivisé des communes de Binche, Lobbes et Merbes-le-Château, Dite « Alloët de Binche », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des services;
- approuver le cahier des charges réf. 1879 et le montant estimé de la recette de 5.000,00 € par an, ayant pour objet "Location du droit de chasse en Forêt indivisé des communes de Binche, Lobbes et Merbes-le-Château, Dite "Alloët de Binche";
- choisir la procédure ouverte ;
- inscrire la recette au crédit relevant du budget de la Régie foncière de l'exercice 2021, article 500/100/10.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

22. Financement des investissements d'efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine immobilier de la Ville - Participation III.B (IPFH) - Plan Piscines 2014-2020 - Rénovation et extension de la piscine communale de Binche – Approbation

Dans le cadre du projet de « Financement des investissements d'efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine immobilier de la Ville - Participation III.B (IPFH) - Plan Piscines 2014/2020 », le Conseil communal est invité à :
- approuver les termes de la convention entre IDEA et la Ville de Binche relative au financement des investissements d'efficacité énergétique des travaux de rénovation de la piscine communale dans le cadre du Plan Piscines 2014/2020;
- approuver le montant global investissement IPFH révisé s'élevant à 534.461,00 € TVAC.

M. Joie indique qu'avec le groupe Union, il a voté pour le maintien de l'infrastructure de la piscine communale sur le territoire binchois malgré qu'elle soit coûteuse pour la Ville. Néanmoins, il craint que ce chantier amène des surcoûts importants et des difficultés liées à d'éventuelles malfaçons, telles que constatées à l'issue du chantier mené en 2010/2011. Afin de mener ces travaux, il précise que la perception de subsides est bénéfique pour la Ville de Binche mais rappelle qu'il s'agit toujours de l'argent des citoyens.

M. Devin indique que la rénovation de cette infrastructure est menée dans l'intérêt de tous et que la réalisation de ce chantier, conformément aux prévisions, est un enjeu qui relève évidemment de l'intérêt de tous.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

23. Fabrique d'église Saint Etienne de Ressaix - Compte - Exercice 2020 - Décision - Approbation du compte de l'exercice 2020 après réformation

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 12 avril 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2020, réformé comme suit :
- Recettes : 22.600,87 € ;
- Dépenses : 11.371,66 € ;
- Excédent : 11.229,21 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2020 s'élève à 10.533,71 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2020.

Pour: 19 voix
Laurent DEVIN, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Benoît Deghorain, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane, Marinella Cramarossa

Abstention: 11 voix
Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Philippe Labar, Alexandre Rombaut, Thomas Beaujean, Eugénie Ruelle, Jean-Luc Fayt

24. Fabrique d'église Sacré-Cœur de Binche - Exercice 2020 - Décision - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2020 de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche

Le Conseil communal est invité à :
- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2020 de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche;
- adresser la présente délibération :
  - au Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Coeur – Avenue Marie-José 62 à 7130 Binche ;
  - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Pour: 20 voix
Laurent DEVIN,Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Benoît Deghorain, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Jean-Luc Fayt, Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane

Abstention: 10 voix
Frédéric Tilmant,Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain,Laurent Arman,Philippe Labar, Alexandre Rombaut, Thomas Beaujean, Eugénie Ruelle

25. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche - Exercice 2020 - Décision - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2020 de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche

Le Conseil communal est invité à :
- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2020 de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche;
- adresser la présente délibération :
  - au Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer – Avenue Marie-José 52 à 7130 Binche ;
  - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Pour: 20 voix
Laurent DEVIN,Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Benoît Deghorain, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Jean-Luc Fayt, Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane

Abstention: 10 voix
Frédéric Tilmant,Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain,Laurent Arman,Philippe Labar, Alexandre Rombaut, Thomas Beaujean, Eugénie Ruelle

26. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche - Exercice 2020 - Décision - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2020 de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche

Le Conseil communal est invité à :
- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2020 de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche;
- adresser la présente délibération :
  - au Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie – Place de Péronnes 16 à 7134 Péronnes-lez-Binche;
  - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Pour: 20 voix
Laurent DEVIN,Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Benoît Deghorain, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Jean-Luc Fayt, Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane

Abstention: 10 voix
Frédéric Tilmant,Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain,Laurent Arman,Philippe Labar, Alexandre Rombaut, Thomas Beaujean, Eugénie Ruelle

27. Fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Epinois - Exercice 2020 - Décision - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2020 de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Epinois

Le Conseil communal est invité à :
- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2020 de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Epinois;
- adresser la présente délibération :
    - au Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine – Avenue Marie-José 62 à 7130 Binche ;
    - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Pour: 20 voix
Laurent DEVIN,Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Benoît Deghorain, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Jean-Luc Fayt, Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane

Abstention: 10 voix
Frédéric Tilmant,Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain,Laurent Arman,Philippe Labar, Alexandre Rombaut, Thomas Beaujean, Eugénie Ruelle

28. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray - Compte - Exercice 2020 - Décision - Approbation du compte de l'exercice 2020

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 08 avril 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2020 comme suit :
- Recettes : 10.018,91 € ;
- Dépenses : 6.420,40 €;
- Excédent : 3.598,51 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2020 s'élève à 5.809,55 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2020.

Pour: 19 voix
Laurent DEVIN, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Benoît Deghorain, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane, Marinella Cramarossa

Abstention: 11 voix
Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Philippe Labar, Alexandre Rombaut, Thomas Beaujean, Eugénie Ruelle, Jean-Luc Fayt

29. Approbation du compte 2020 de la fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 31 mars 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2020, réformé comme suit :
- Recettes : 9.273,32 €;
- Dépenses : 2.439,68 €;
- Excédent : 6.833,64 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2020 s'élève à 5.060,75 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2020.

Pour: 19 voix
Laurent DEVIN, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Benoît Deghorain, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane, Marinella Cramarossa

Abstention: 11 voix
Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Philippe Labar, Alexandre Rombaut, Thomas Beaujean, Eugénie Ruelle, Jean-Luc Fayt

30. Fabrique d'église Sainte Barbe de Péronnes-lez-Binche - Compte - Exercice 2020 - Décision - Approbation du compte de l'exercice 2020

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 20 avril 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2020, comme suit :
- Recettes : 41.275,24 € ;
- Dépenses : 31.950,00 € ;
- Excédent : 9.325,24 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2020 s'élève à 35.172,26 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2020.

Pour: 19 voix
Laurent DEVIN, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Benoît Deghorain, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane, Marinella Cramarossa

Abstention: 11 voix
Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Philippe Labar, Alexandre Rombaut, Thomas Beaujean, Eugénie Ruelle, Jean-Luc Fayt

AFFAIRES ECONOMIQUES

31. Règlement communal de prime pour l'acquisition de mobilier de terrasse des établissements HoReCa - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un nouveau règlement communal de prime pour l'acquisition de mobilier de terrasse des établissements HoReCa.

Mme Leroy indique que les établissements sont satisfaits du plan terrasses tel que déployé par la Ville de Binche. Elle indique qu'est ici proposé un règlement préexistant, déjà déployé entre 2016 et 2018 mais il contient quelques modifications. Les lignes de force du document sont :
- *Un taux de subventions à 50% avec un plafond à 2000 EUR de subsides.*
- *Les établissements ayant déjà bénéficiés d'une intervention entre 2016 et 2018 ne peuvent plus y prétendre.*
- *un dossier pourra être déposé avec un devis ou une facture, tous 2 édités après la date du 14 mai, la date de publication du règlement.*

M. Devin précise qu'un courrier sera adressé aux différents établissements afin de les informer du dispositif. Il remercie les représentants de l'HoReCa au sein de l'ICABI, pour le caractère constructif des discussions et permettant de déterminer la position de la Ville de Binche dans le soutien aux secteurs durement impactés par le Covid. Il intègre dans ses remerciements, les Chefs de groupe, qui ont été réunis de manière très constructive, afin de discuter du plan terrasses 2021.

Au-delà des terrasses, M. Devin rappelle qu'il y a d'autres types de commerces, notamment sur la Grand Place, et qu'il est ouvert à toutes propositions d'initiatives afin de dynamiser leurs activités dans le cadre du plan terrasses. Il termine en précisant que le dispositif est adopté jusqu'à nouvel ordre, sans date butoir, en l'absence de visibilité de la crise.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

32. SWDE - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2021

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SWDE du 25 mai 2021:

6. Rapport du Conseil d'administration;
7. Rapport du Collège des commissaires aux comptes;
8. Approbation des bilans, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2020;
9. Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes;
10. Nomination du Président du Collège des commissaires aux comptes;
11. Modification de l'actionnariat de la Société wallonne des eaux;
12. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2021.

Accord à l'unanimité

33. IMIO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2021

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l' intercommunale IMIO du 22 juin 2021:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2020 ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
6. Désignation d'un collège de 2 réviseurs pour les années 2021/2023.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT

34. Enseignement maternel / primaire / artistique à horaire réduit / de promotion sociale - Année scolaire 2020/2021 - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2021 - Décision

Le Conseil communal est invité à statuer sur la déclaration des emplois vacants au 15 avril 2021 et ce pour autant qu'ils le soient encore au 1er octobre 2021 pour les emplois organisés dans l'Enseignement Officiel Subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

35. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies à la rue Albert Ier n° 122 et n° 124 - Abrogation

Le Conseil communal est invité à abroger deux emplacements de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies à la rue Albert Ier, n° 122 et n° 124.

Accord à l'unanimité

36. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Modification du mode de stationnement à Péronnes-lez-Binche à la rue Joseph Wauters - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire autorisant le stationnement en partie sur le trottoir et sur la chaussée à la rue Joseph Wauters à Péronnes-lez-Binche, du côté impair, entre les nos 149 et 159 ainsi qu'entre les nos 167 et 173.

Relativement à ce point, M. Fragapane précise que les poches de stationnement ne sont toujours pas dessinées au sol. Il a constaté une file de 35 m formée par des véhicules garés et qui ne permet pas une circulation adéquate sur cette voirie. Aussi, il indique que des places de parking mais également des emplacements sans parking seraient utiles afin de permettre une bonne circulation des véhicules. En l'absence d'un tel dispositif, les véhicules montent sur les trottoirs et mettent en danger les piétons. Selon M. Fragapane et afin de parvenir à ce résultat, il indique que la rue pourrait être dégagée de ces effets de file, en supprimant les 8 emplacements (35 m).

M. Van Houter indique que le stationnement à cheval n'est possible que si le trottoir fait plus d' 1,50 m et que de l'autre côté du feu rouge, ce sont bien des poches de stationnement qui sont en place afin de permettre une circulation des véhicules. Le constat posé par M. Fragapane est peut-être celui d'un stationnement en infraction et qui, effectivement, peut alors obstruer la circulation.

M. Devin indique qu'il se rendra sur place afin de constater la situation.

Sur le point proposé, M. Fragapane demande si les poussettes ont la possibilité de circuler.

M. Van Houter explique, que si le point est proposé, la largeur est suffisante et que dès lors, le passage d'une poussette est possible.

Relativement à la rue Joseph Wauters et à la suite de l'intervention de M. Fragapane, M. Calvagna demande quand les marquages au sol seront réalisés.

Pour: 25 voix
Laurent DEVIN,Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Natacha Leroy,
Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Benoît Deghorain, Philippe Labar, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Maria Hamel, Eugénie Ruelle, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Thomas Beaujean, Mario Tilmant, Alexandre Rombaut, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Jean-Luc Fayt

Contre: 5 voix
Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane

37. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Limitation de tonnage à Ressaix à la rue de Namur, rue du Village et rue du Tennis - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 5 tonnes à Ressaix à la rue de Namur, entre les rue Fernand Gobiet et la rue Saint Pie, à la rue du Village entre les rues du de Namur et Fernand Gobiet ainsi qu'à la rue du Tennis .

Accord à l'unanimité

38. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration stationnement PMR à Ressaix, rue de la Station n° 39 - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Ressaix, rue de la Station n° 39

Accord à l'unanimité

39. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant la mise un sens unique de circulation au nouveau cimetière de Ressaix, du sentier Maréchal - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un sens unique de circulation au nouveau cimetière de Ressaix, au sentier Maréchal.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

40. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 mars 2021 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 25 mars 2021.

M. Piret émet une remarque relativement au point 23 relatif à l'actualisation et la validation du Plan communal de mobilité. Il précise qu'il n'a pas mentionné : « d'angles morts relevés au dossier » mais bien « que le document ne tienne pas assez compte de l'évolution du trafic ». Il souhaite que le procès-verbal soit modifié en ce sens.

Accord à l'unanimité moyennant les remarques de Mr Piret

Divers :
Concernant les clubs de tennis situés sur le territoire communal, M. Fragapane indique que beaucoup de jeunes partent s'entrainer dans d'autres clubs. En cause, les moyens dont ils ne disposent pas dans les clubs binchois et cela est dommage. Il demande dans quelle mesure la Ville de Binche peut envisager d'aider les clubs de tennis situés sur son territoire, compte tenu du fait que ceux-ci sont très fortement impactés par la crise Covid. Il estime que ces clubs ne tiendront pas le coup et relativement aux coûts fixes d'entretien auxquels ils font face.

M. Devin répond que les 2 clubs évoluent sur des infrastructures privées et qu'ils reçoivent des subsides de la Ville, à hauteur de 2.500 EUR, pour fonctionner. Il précise que ces clubs seront

bénéficiaires de subsides octroyés par la Wallonie dans le cadre de la crise Covid. Ces subsides s'élèveront à 40 EUR pour les affiliés.

*

La séance est levée.

*

Séance du Conseil du 11 mai 2021 à 19h00

Points de la séance à huis clos

N°	Point	Service
41	Grade légal - Directeur financier - Démission - Décision	Pers.
42	Personnel employé statutaire - Mise à la pension prématurée définitive - Ratification	Pers.
43	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'une institutrice primaire dans un emploi vacant à raison de 3 périodes FLA primaire par semaine du 17 mars au 30 juin 2020 - Décision	Ens
44	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants à raison de 12 périodes par semaine du 8 au 13 janvier 2020 et à raison de 24 périodes par semaine du 21 janvier au 28 juin 2020 - Décision	Ens
45	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'une institutrice dans des emplois non vacants du 30 janvier au 7 février 2020, du 11 au 17 février 2020 et du 5 au 16 mars 2020 - Décision	Ens
46	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Ratification du Congé pour mission - Détachement d'un Directeur d'école fondamentale à titre définitif auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Mons - Ratification	Ens
47	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Démission d'un instituteur primaire à titre définitif pour départ anticipé à la pension de retraite pour la totalité de sa charge à raison de 24 périodes par semaine et à dater du 31 mars 2021 - Décision	Ens
48	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Ratification d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales et familiales d'une institutrice primaire à titre définitif et à raison de 12 périodes par semaine du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Ratification	Ens
49	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Organisation du cours de psychomotricité à partir du 1er septembre 2020 - Décision	Ens
50	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Organisation du cours de psychomotricité à partir du 1er octobre 2020 - Décision	Ens
51	Enseignement primaire - Année scolaire 2020/2021 - Organisation du cours d'éducation physique à partir du 1er septembre 2020 - Décision	Ens
52	Enseignement primaire - Année scolaire 2020/2021 -	Ens

	Organisation du cours d'éducation physique à partir du 1er octobre 2020 - Décision	
53	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Extension de la nomination à titre définitif d'une maîtresse d'éducation physique au 1er avril 2021 à raison de 4 périodes supplémentaires par semaine - Décision	Ens
54	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à raison de 13 périodes à partir du 1er septembre 2020 et à partir du 14 septembre 2020 - Décision	Ens
55	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à partir du 1er septembre 2020 et à partir du 14 septembre 2020 - Décision	Ens
56	Enseignement primaire - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à raison de 24 périodes à partir du 1er septembre 2020 et à partir du 1er octobre 2020 - Décision	Ens
57	Enseignement primaire - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à raison de 24 périodes dans un emploi vacant à partir du 1er septembre 2020 - Décision	Ens
58	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Extension de la nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes supplémentaires par semaine à dater du 1er avril 2021 - Décision	Ens
59	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes par semaine à dater du 1er avril 2021 - Décision	Ens
60	Enseignement primaire - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à raison de 24 périodes par semaine dans un emploi vacant à partir du 1er avril 2021 - Décision	Ens
61	Enseignement primaire - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à raison de 24 périodes par semaine dans un emploi vacant à partir du 1er avril 2021 - Décision	Ens
62	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'une institutrice dans des emplois non vacants du 2 au 9 mars 2020 et du 13 mai au 5 juin 2020 - Décision	Ens
63	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'une institutrice dans des emplois non vacants du 4 au 30 juin 2020 - Décision	Ens
64	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'une institutrice dans des	Ens

	emplois non vacants du 29 mai au 30 juin 2020 - Décision	
65	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans 2 emplois non vacants à raison de 24 périodes par semaine du 21 au 25 octobre 2019 et du 20 février 2020 au 30 juin 2020 - Décision	Ens
66	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Ratification du congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles d'une institutrice maternelle à titre définitif et à raison de 13 périodes par semaine du 1er septembre 2021 au 31 août 2022	Ens
67	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médicosociaux d'une institutrice maternelle et maîtresse de psychomotricité à titre définitif - Ratification de la modification de la délibération du Collège communal du 14 septembre 2020 - Point n°17	Ens
68	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Institutrice primaire à titre définitif - Ratification de la demande de détachement pour congé de mission au sein de l'Institution de Formation en cours de carrière du 01 septembre 2021 au 31 août 2022	Ens
69	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Instituteur primaire - Ratification de la demande de détachement pour congé de mission auprès du CECP du 01 septembre 2021 au 31 août 2022	Ens
70	Enseignement primaire - Année scolaire 2020/2021 - Ratification de la désignation et de l'affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un contrat APE et à raison de 24 périodes du 22 février 2021 au 30 juin 2021	Ens
71	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification de la démission d'une institutrice primaire APE à titre temporaire à raison de 24 périodes par semaine en date du 21 février 2021	Ens